

COMMISSION pour l'examen : 1° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au Ministre de la Marine et des Colonies et au Ministre de la Guerre, sur l'exercice 1884, de crédits supplémentaires s'élevant à 16.147.368 francs, pour le service du Tonkin; 2° du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, portant ouverture au Ministre de la Marine et des Colonies, sur l'exercice 1885, d'un crédit extraordinaire de 43.422.000 francs, pour le service du Tonkin. (N° 85 et 86, session extraordinaire 1884.) — Nommée le 1^{er} décembre 1884.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GARRISSON.
2° — BERLET.
3° — AMIRAL JAURÉS.
4° — AMIRAL JAURÉGUIBERRY.
5° — DENORMANDIE.
6° — GUIFFREY.
7° — GASTON BAZILLE.
8° — ÉDOUARD MILLAUD.
9° — COLONEL MEINADIER.



Séance Du 1^{er} Décembre 1884, ouverte à 3^{h. 1/2}.

Tous les membres de la Commission assistent à la séance.

Il est procédé à la nomination du bureau. Sont élus :

Président : M. l'amiral Sauriquiberry.

Secrétaire : M. Berlet.

Les Commissaires rendent compte des opinions émises dans les bureaux.

1^{er} Bureau : M. Garrison : Personne dans le 1^{er} bureau n'a contesté l'utilité des crédits. La minorité, par l'organe de M. le général Arnaudeau, a demandé qu'on réduisît l'occupation du Tonkin et qu'on n'occupât point Lang-son, parce que, pour cet objet, il faudrait une armée de 20.000 hommes. Le général Arnaudeau a insisté pour qu'on en revint à l'exécution du traité Bourée avec maintien de la zone neutre stipulée dans ce traité. La majorité du bureau n'a pas partagé cette manière de voir, elle m'a approuvé quand j'ai dit qu'il fallait occuper le Tonkin de façon à empêcher les envahissements de la Chine, mais que par contre il ne fallait pas de conquêtes nouvelles, comme celle de Formose.

J'ai été élu par 11 voix contre 8 données au général Arnaudeau.

2^{me} Bureau. M. Berlet : a déclaré qu'il voterait les crédits.

Sans insister sur les fautes commises, il a réclamé une action prompte et énergique. Il voudrait que l'on procédât le plus tôt possible à l'occupation de Lang-son et de Lao-Kai, c'est-à-dire à l'occupation du Tonkin tout entier. La Chine ne se déterminera à exécuter le traité de Tien-Tsin que le jour où nous nous serons mis nous-mêmes en possession des provinces que ce traité nous abandonne. Et même alors si la Chine ne consent pas à conclure un traité définitif, du moins pourrions-nous jouir tranquillement du Tonkin et repousser facilement toute tentative d'invasion, car nous serons maîtres des trois routes d'invasion. Si nous devons nous contenter du Delta, autant vaudrait renoncer à l'entreprise. En résumé, notre objectif a été et est de créer au Tonkin une vaste colonie, un important débouché

pour notre commerce et notre industrie, de détourner autant que possible de la voie du Yang-Tsi-Kiang au profit du Tonkin une partie du négoce de la Chine méridionale. Pour cela il nous faut nous établir sur la frontière de la Chine. Il faut que le gouvernement nous fasse connaître ses intentions à cet égard; il faut surtout qu'il ne se laisse pas jouer par la diplomatie chinoise. La Chine, comme tous les peuples de l'extrême Orient ne s'incline que devant la force et les faits accomplis. M. de Carné a demandé si les crédits votés pour l'exercice 1884 seraient suffisants et si le crédit de 43 millions demandé pour couvrir les dépenses du 1^{er} semestre de 1883 ne serait pas employé en partie à couvrir les dépenses de 1884. — M. l'amiral Beyron a répondu que non. M. Berlet a été élu par 17 voix contre 7 données à M. de Carné. 3^{me} Bureau. M. l'amiral Saurès. Dans le 3^{me} bureau M. l'amiral Saurès a déclaré qu'il fallait voter les crédits et exprimer dans le rapport la volonté du Sénat d'appuyer énergiquement le gouvernement, afin que la Chine sût bien que le Parlement a confiance dans le cabinet. A des renseignements qui lui étaient demandés sur la valeur du Tonkin comme pays de production, l'amiral a répondu en faisant connaître la richesse agricole de ce pays, sa richesse minière, surtout en mines de charbon, en disant en résumé qu'on trouverait dans le Tonkin une de nos plus belles colonies. Ce pays a toujours été opprimé; sa population est douce, facile à gouverner; le jour où le Tonkin aura un gouvernement juste, sa richesse ira se développant. Avec l'Annam et la Cochinchine nous trouverons là de nouvelles Indes. Sans dicter un plan de campagne au gouvernement et aux généraux, nous pouvons affirmer notre volonté de garder le Tonkin et d'en finir au plus vite. La question de Formose s'est posée. Il ne faut pas croire que la Chine soit indifférente à la prise de possession de cette île; au cas contraire, la menace de la garder pourrait ébranler les conseillers européens du gouvernement chinois. En résumé, l'amiral Saurès a donné son approbation entière à la demande de crédits et sa confiance au gouvernement. — Il a été élu commissaire par 15 voix sans

concurrents.

4^{me} Bureau. M. l'amiral Saureguiberry : a donné son approbation à la demande des crédits. Mais on peut se poser la question de savoir si 43 millions suffisent pour amener la Chine à composition. Le Parlement n'a pas le droit de tracer au gouvernement la Direction qu'il doit suivre dans la conduite des opérations Diplomatiques ou militaires ; toutefois la Commission a le droit de savoir où veut aller le gouvernement. Le 4^{me} Bureau a été d'avis qu'il fallait occuper Lang-Son, pénétrer jusqu'à la frontière chinoise, en un mot s'emparer du Tonkin tout entier. On a généralement blâmé l'occupation de Formose et pensé que si on pouvait, en sauvegardant la dignité de la France, quitter cette île et transporter les forces qui y sont employées, à Hainan et au Tonkin, ce serait pour le mieux. L'amiral Saureguiberry s'est prononcé pour une action énergique et contre cette politique d'attente et de négociations Diplomatiques engagées après chaque action militaire. Tout le monde, dans le 4^{me} Bureau, a approuvé cette manière de voir. La question de confiance s'est posée. Le Bureau n'a manifesté qu'une confiance modérée. L'amiral a été élu par 13 voix sur 18 membres présents. Il y a eu deux abstentions.

5^{me} Bureau. M. Denormandie : Dans le Bureau que je représente, il n'a pas été dit un seul mot des opérations militaires passées ou futures. Toute la discussion a roulé sur la question des crédits et la question de confiance. Sur les crédits, pas de contestation. M. Denormandie a déclaré qu'il les voterait ainsi que ceux qu'on demandera ultérieurement, car ceux qu'on demande aujourd'hui ne suffiront pas. A propos de la question de confiance, M. Denormandie a signalé les fautes commises :

1^o Abandon du traité Bourée ; 2^o Les circonstances qui ont accompagné l'exécution du traité Fournier ; 3^o Insuffisance des moyens d'action. On a procédé par de petits envois d'hommes, par des envois dérisoires ; 4^o Insuffisance des crédits demandés à différentes reprises.

On se trouve les raisons d'examiner de très près la Direction qui sera donnée à nos affaires du Tonkin.

M. Denormandie a été nommé commissaire au 3^{me} tour de scrutin par 12

vois contre 11 données à M. Lafont de St. Miér.

6^{me} Bureau. M. Guiffrey. Ce n'est pas le moment de délibérer mais d'agir. Il importe de fournir au gouvernement les moyens de montrer à la Chine que nous voulons aller jusqu'au bout. L'occupation de Formose sera-t-elle efficace? Nous n'avons pas à nous immiscer dans les opérations militaires ou navales, mais nous pouvons exiger qu'on agisse vigoureusement.

M. le Duc de Broglie a demandé si le gouvernement entendait louer son action au Tonkin ou la porter sur Formose.

M. Goutay a émis l'avis qu'il fallait appuyer le gouvernement. Il a fait un retour sur le passé et a rejeté la responsabilité des faits sur les intrançaisables qui par leurs attaques incessantes contre notre gouvernement ont encouragé en Chine le parti de la résistance et lui ont donné de la force.

M. Labordère a protesté contre cette accusation et a remis au commissaire la note suivante: « Des officiers remplissant des fonctions importantes au corps expéditionnaire du Tonkin ont écrit, fin septembre et courant d'octobre, qu'avant le départ de la colonne commandée par le colonel Dugenne, il était de notoriété publique à Hanoi qu'il se trouvait entre Bac-Lé et Lang-Son un corps considérable de Chinois parfaitement décidés à s'opposer au passage de nos troupes, si des ordres nouveaux n'étaient pas envoyés de Pékin? Le colonel chef d'état-major aurait été informé de cet état de choses par les missionnaires et par les résidents. Est-ce vrai? Se renseigner sur ce point. Le général Millot avait jugé au mois de mars, après la prise de Bac-Ninh, que la saison était trop avancée pour marcher sur Lang-Son. Le pays montagneux est, à cette époque, trop malsain. C'est l'une des raisons qui lui a fait renoncer à cette expédition. (L'autre raison était la nécessité d'occuper Hong-Hoa). Il a dit devant la commission de la Chambre qu'il n'avait envoyé vers Lang-Son, au mois de juin, la colonne Dugenne que sur l'ordre formel du Ministre de la Marine. — Quel était le texte de cet ordre? »

« Demander communication des instructions données au colonel Dugenne avant le départ de la colonne. On a dû nécessairement lui donner des indications sur les difficultés qu'il pourrait rencontrer, sur la conduite qu'il de-

aurait tenu devant telle ou telle éventualité. 77

Ces questions n'ont qu'un intérêt rétrospectif.

M. Guiffrey a été élu par 9 voix contre 4 données à M. Goutay et 1 à M. de Broglie. Il y avait dans l'urne 7 bulletins blancs.

7^{me} Bureau. M. Gaston Bazille : J'ai déclaré que je croyais être l'interprète du pays en disant qu'on voulait garder le Tonkin, mais que l'affaire ne devait pas s'éterniser et que, si l'occasion se présentait de conclure une paix honorable, il ne fallait pas la laisser échapper. Sur la valeur du Tonkin, en tant que possession coloniale, j'ai dit qu'on ne pouvait encore donner des renseignements précis, mais qu'on savait cependant que c'était un pays riche. Enfin, je me suis prononcé pour une action énergique. M. Buffet s'est livré à quelques critiques. J'ai été élu au 2^{me} tour de scrutin par 6 voix contre 6 données à M. Buffet.

8^{me} Bureau. M. Millaud : M. Lambert St^e Croix a critiqué l'entreprise du Tonkin et s'est montré défavorable à l'expédition. De l'occupation de Formose, il a dit qu'il négligeait cet incident charbonnier. Il a regretté qu'on disséminât nos forces, alors qu'il fallait les concentrer en vue de complications européennes toujours possibles. Personne ne répondant à M. Lambert St^e Croix, j'ai cru devoir prendre la parole et lui poser cette question : Voteriez-vous les crédits ? — M. Lambert St^e Croix a fait une réponse évasive et a ajouté : qu'allons-nous faire au Tonkin ? J'ai répondu : Nous sommes allés au Tonkin parce que nous voulons avoir une politique coloniale et que nous n'entendons pas laisser l'Angleterre maîtresse absolue des mers. Aujourd'hui nous allons à l'exécution du traité de Tien-Tsin. Quant à Formose, on ne peut s'en retirer que contre une indemnité. — M. de Kerdel me posa alors cette question : Que demanderez-vous au Gouvernement ? à quoi j'ai répondu : je ferai à la commission le discours de M. l'évêque d'Angers.

M. Millaud a été élu commissaire par 15 voix contre 8 données à M. Lambert St^e Croix.

9^{me} Bureau. M. le colonel Meinadier : M. de Marcère a critiqué le discours des opérations militaires, il a recherché si dans l'affaire de Bac-Le nous n'avions pas les torts. Il a critiqué aussi la politique des gages, l'occupation de Formose. Il a critiqué la demande d'indemnité. Il a dit que, cependant, si le Gouvernement donnait des explications suffisantes, il voterait les

crédits.

M. Lalaune a tout approuvé ajoutant cependant qu'il fallait agir vigou-
reusement. La force est tout en Extrême-Orient.

M. l'amiral de Montaignac s'est aussi prononcé pour une action énergique,
disant qu'il fallait s'emparer du Tonkin tout entier, pénétrer même au besoin
dans le Kouang-Si. Pour conclure, l'amiral de Montaignac votera peut-être les
crédits. Il s'est prononcé contre l'occupation de Formose.

M. le Colonel Meinadier a critiqué l'action hésitante du gouvernement. Cette
hésitation est due à l'insuffisance de nos forces au Tonkin. Il faut frapper un
grand coup pour avoir la paix. Il a dit au bureau qu'il ne marchandait pas
sa confiance au gouvernement. C'est le véritable moyen d'élever à la Chine
la confiance où elle se complait que nous nous laisserons et que nous céderons.

M. le Colonel Meinadier a été élu au 2^{me} tour de scrutin par 13 voix contre
9 données à M. De Marcère.

M. le Président: La commission est certainement d'avis qu'il faudra
entendre le gouvernement. Mais, auparavant, il est utile de dégager ce
qui ressort de la discussion dans les bureaux. Il ressort de cette discussion que
les commissaires nommés se sont prononcés:

1^o Unanimement, pour le vote des crédits;

2^o Unanimement, pour une action prompte et énergique;

3^o Unanimement, pour concéder les projets du gouvernement, sans tou-
tefois qu'il y ait immixtion de la commission dans la conduite des af-
faires militaires et diplomatiques;

4^o Unanimement, pour l'exécution du traité de Tien-Tsin, et pour
l'occupation totale et définitive du Tonkin.

5^o que la question de confiance n'a pas été nettement posée;

6^o que, sur la question de l'occupation de Formose, il y a dissentiment.

M. le Président a jeté l'avis que la commission doit garder le secret sur
ses délibérations. Adopté.

La discussion générale est ouverte.

M. Berlet: Je ne veux pas revenir ni surtout insister sur les fautes pos-
sées. Mais ce qui m'inquiète, c'est le plan du gouvernement tel, du moins,

qu'il semble se dégager de l'ensemble des faits connus. Il semble que le gouvernement veuille se cantonner dans le Delta, que les généraux considèrent comme imprenable. Il se peut que cantonnés dans le Delta nous repoussions toutes les agressions des Chinois, mais nous resterons perpétuellement à l'état d'assiégés. Ce qu'il nous faut, c'est être maîtres des deux routes d'invasion, Lang-Son et Lao-Kai, comme nous sommes maîtres de la mer. On eût dû et pu s'en emparer après Bac-Ninh, on ne l'a pas fait, on a préféré négocier et on a été joué. Sans doute le traité de Tien-Tsin nous cédait les provinces de Lang-Son et de Lao-Kai, mais on aurait compté sans la duplicité chinoise et le difficile était d'obtenir l'exécution du traité. Si, au contraire, au moment où le traité a été conclu, nous avions été possesseurs des deux provinces, le traité, venant après le fait accompli, le ratifiait.

M. Gaston Bazille: Mais le commandant en chef pouvait-il après Bac-Ninh s'emparer de Lang-Son, avait-il les troupes suffisantes? Et, aujourd'hui, que les Chinois se sont fortifiés au passage au delà de Bac-Lé et qu'ils y sont en nombre, ce sera une opération très difficile.

M. Berlet: Je crois qu'il était facile de s'emparer de Lang-Son après l'affaire de Bac-Ninh. Si le général Millot a rappelé le général de Négrier et l'a empêché de poursuivre ses avantages, soit parce qu'il ne disposait pas d'un nombre de troupes suffisant, soit parce qu'on voulait se cantonner dans le Delta, la responsabilité dans ces deux hypothèses retombe sur le gouvernement. Mais laissons cela. Si nous voulons coloniser le Tonkin, il faut que nous en jouissions paisiblement et que nous mettions sa population à l'abri des incursions chinoises. Nous n'y parviendrions qu'en nous emparant de Lang-Son et de Lao-Kai et en nous installant sur les frontières de la Chine. Là nous pourrions attendre tranquillement que cette puissance vienne à composition. Mais si le gouvernement heurtait et continuait à suivre une politique d'à-coups, le pays se laisserait et lui retirerait sa confiance.

M. l'amiral Saurès: Deux questions se posent: Allons-nous nous occuper du passé? - Non. - Occupons-nous de l'avenir. Il faut dire au gouvernement: 1° Nous sommes décidés à voter les crédits à condition que vous agirez promptement pour donner à la France tout le Tonkin avec ses frontières naturelles; 2° Vous, gouvernement, entendez-vous procéder promptement et

énergiquement, ou par la patience. Dites-nous si vous êtes en mesure de procéder promptement et énergiquement.

Je crains que, si l'on tarde à envoyer des renforts suffisants, la saison ne soit ensuite bien avancée pour aller à Lang-Son. Si je parle de renforts, c'est qu'il me semble que pour y aller il faudrait marcher en 2 colonnes d'environ 3.000 hommes chacune. Et il faut penser aux difficultés des transports. Il faut demander au gouvernement s'il peut le faire.

Quant à Tamsui, on peut le prendre ^{immédiatement}, car on peut y envoyer tout de suite des renforts. Il le faut. Une fois Tamsui pris, il faudra peu de forces pour le garder. J'ajoute que nous ne pouvons abandonner Formose, car ce serait un coup terrible porté à notre influence.

Tamsui occupé, on pourrait revenir à Haïnan. Il faut s'en emparer, de crainte qu'une autre puissance ne s'en empare. Il faut s'en emparer non à titre de gage, mais comme d'une possession définitive. Formose, au contraire, n'est qu'un gage que nous rendrons à la paix. Et je dis que c'est un véritable gage, que la Chine et surtout l'Angleterre désireront nous voir quitter.

Donc, dans la saison favorable, campagne maritime. Mon sentiment est qu'on peut amener les Chinois à composition. — Ils ont peu d'argent — pas d'armée et peu d'hommes armés. Nous n'avons pas à compter avec une action militaire de la Chine, mais avec le sentiment de notre pays qui veut qu'on fasse vite. En résumé, demandons au gouvernement ce qu'il compte faire. — Demandons-lui de ne pas trop attermyer, sauf à lui voter de plus grands subsides. Nous pouvons envoyer 20.000 hommes au Tonkin, sans compromettre la mobilisation.

M. Guiffrey : La médiation est un moyen dont les Chinois useront quand nous aurons conquis trop d'avantages. Il ne faudrait pas que le gouvernement se laissât duper.

M. l'amiral Faure : C'est une question à examiner entre nous quand le gouvernement aura exprimé son sentiment.

M. Millaud : Il serait intéressant de demander au gouvernement l'opinion de l'Europe sur notre action en Extrême-Orient.

M. Guiffrey : Il faut prendre garde à une médiation qui ne serait pour la Chine qu'une manière d'attermyer.

M. l'Amiral Sauréguiberry: Je partage l'opinion de l'Amiral Saurès sur l'occupation du Tonkin. Je pense que nous devons prendre tout le Tonkin. Je ne crois pas cependant qu'il soit si difficile de s'emparer de Lang-Son. La question des transports peut être résolue; on trouverait des coolies aux Philippines.

Je ne partage pas son opinion sur Formose. On sait que dans une guerre, il n'est pas rare de voir transporter les opérations d'un point sur un autre. Sans doute, il ne faudrait quitter Formose qu'après avoir réparé l'échec de Tamsui. Mais, cela fait, faudrait-il garder l'île? Non. - Le canal de Formose est mauvais, très-dangereux même pendant six mois; les ports du nord de Formose n'offrent aucun abri aux grands bâtiments. Ce n'est point une base d'opérations pour des expéditions maritimes. Je ne vois pas trop à quoi Formose nous servirait. Mais, dit-on, les Japonais y avaient créé des établissements et la Chine a tout fait pour s'en débarrasser. Pour les Japonais ce n'était pas la même chose que pour nous, la Chine craignant par dessus tout la prépondérance du Japon.

Je vois un grand avantage à concentrer nos forces. Il nous faut un gage sérieux jusqu'au règlement de l'indemnité. Haïnan remplit ces conditions. D'après les géographes, c'est une île d'une richesse incomparable avec une rade splendide, qui pourrait contenir toute notre flotte et que son goulet étroit rend facile à défendre. Je voudrais que les efforts du gouvernement se portassent et sur le Tonkin et sur Haïnan. Si le gouvernement veut garder quelque temps Formose, soit, mais non comme gage. Quant au charbon, on le trouve au Tonkin à fleur de terre, et nous n'avons pas besoin des mines de Ke-Sung.

M. l'Amiral Saurès: Je suis d'accord avec l'Amiral Sauréguiberry, il faut aller à Haïnan.

La Commission décide qu'elle entendra demain mardi 2 décembre le Président du Conseil et les Ministres de la guerre et de la Marine. Ils seront convoqués par M. le Président.

La Commission se réunira demain à 2 heures de l'après-midi.

La séance est levée à six heures du soir.

Le Président.

Le Secrétaire

Sauréguiberry

Berlet

Séance Du 2 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. l'amiral Sauréguiberry, président.

Tous les membres de la Commission sont présents.

M. le Président du Conseil Ministre des affaires Etrangères et M. le Ministre de la Marine et Des Colonies sont introduits.

M. le Ministre de la guerre s'excuse par lettre de ne point répondre à l'invitation, qui lui aurait été adressée, par ce motif qu'il est retenu à la Chambre des Députés par la discussion de la loi électorale sénatoriale.

M. l'Amiral Sauréguiberry, président : M. le Président du Conseil, la Commission désire connaître les projets du gouvernement. Elle n'a point l'intention, croyez-le bien, de s'immiscer dans la conduite des opérations militaires ou des affaires diplomatiques, mais il est de son devoir de se renseigner sur le but que vous voulez atteindre.

M. le Président du Conseil : Nous poursuivons l'exécution du traité de Tien-Tsin et l'occupation du Tonkin tout entier. Oui, nous voulons obtenir de la Chine l'exécution intégrale du traité de Tien-Tsin en faisant le traité de commerce et les conventions accessoires. - Formosa n'est qu'un moyen, une garantie. Nous voulons ménager les susceptibilités de la Chine. - La Chambre, par son ordre du jour, nous a accordé sa confiance.

M. le Président de la Commission : Alors, Formose ne serait qu'un équivalent.

M. le Président du Conseil : Oui. Nous bornerons notre occupation à la partie nord de l'île. Nous n'avions d'abord pensé qu'à Kelung. Nous ne sommes allés à Tamsui que parce que l'amiral Courbet en a jugé le blocus utile.

A une question, M. le Président du Conseil répond que l'objectif est la possession du Tonkin jusqu'aux frontières de Chine. Mais il faut laisser toute latitude aux généraux. La saison est favorable pour aller à Lang-Son. Pour aller à Lao-Kai, il faut choisir les mois de novembre et de février, parce que, dans ces deux mois, assez d'eau pour la navigation des jonques et pas trop pour courir les chemins de halage. On ne peut naviguer sur cette partie du Fleuve Rouge qu'en tirant les chalands à la cordelle.

M. Garrison: Dans le traité de Tien-Tsin n'y avait-il pas un point obscur, la souveraineté de la Chine?

M. le Président du Conseil: Aller plus loin que nous ne l'avons fait serait se créer des difficultés. Exiger de la Chine une renonciation absolue à la souveraineté sur l'Annam et le Tonkin serait difficile à obtenir, nous l'obtenons en fait.

M. Gaston Bazille: Vous ne pouvez forcer la Chine à traiter.

M. le Président du Conseil: On peut, à la rigueur, laisser la Chine à sa force d'inertie et garder ses positions.

M. Berlet: Oui; mais pour cela, il faut être maître des routes d'invasion, c'est-à-dire de Lang-Son et de Lao-Kai. Si vous vous enfermez dans le Delta, vous y serez constamment assiégés comme aujourd'hui. Les populations seront constamment inquiètes par les incursions des Chinois, vous ne serez pas réellement maîtres du pays. La Chine n'exécutera le traité de Tien-Tsin, qui vous accorde les provinces de Lang-Son et de Lao-Kai, que quand vous vous serez emparés de ces provinces, quand vous serez à l'état de vent possédentes. À un autre point de vue, au point de vue commercial, il faut que vous soyez en contact avec les frontières de la Chine; il ne faut pas de zone neutre et, pour empêcher la Chine d'en revenir au traité Bowrée, il faut, je le répète, posséder tout le pays jusqu'aux frontières.

M. le Président du Conseil: C'est une erreur de croire que nous soyons assiégés, que les populations du Delta soient inquiètes par les incursions des Chinois. Elles sont protégées par la ceinture de nos forteresses. Il n'est pas indispensable, pour arrêter les invasions chinoises, d'occuper Lang-Son et Lao-Kai. D'ailleurs, la conquête de ces deux places offre toutes sortes de difficultés. La contrée de Lang-Son est un véritable désert où nos troupes ne trouveraient pas à se ravitailler.

M. l'Amiral Baurès: Trois points se dégagent de la discussion qui a eu lieu dans les bureaux:

- 1^{er} Unanimité des bureaux pour le vote des crédits;
- 2^e Unanimité pour une action prompte et énergique;
- 3^e Unaniment on s'est plaint des attermoissements. Nous n'entrons pas dans des récriminations sur le passé; mais, pour l'avenir, on ne veut plus

d'attermoiements, on ne veut pas se laisser jouer par les Chinois. Je vous pose deux questions :

1^o Voulez-vous avec les crédits actuels envoyer des renforts suffisants pour prendre Tamsui ? 2^o Voulez-vous avec ces renforts prendre immédiatement Lang-Son ? La prise de Tamsui et de Lang-Son donnerait une grande satisfaction à l'esprit public.

La Commission a paru fonder quelque espoir sur les résultats des futures opérations navales. — Recommencer l'affaire de Fou-Tchéou, non, ça a été glorieux, mais ça ne produirait pas grand effet. — Le conseil qui ou garde Formose pour ne pas se diminuer aux yeux de la Chine. — Mais aller, par exemple, bombarder Fort-Arthur serait une démonstration vaine, inutile. — Ce qui produirait un effet utile, ce serait de s'emparer de l'île d'Hainan. Hainan a pour nous un autre intérêt que Formose.

M. le Ministre de la Marine : Il y a maintenant 10.000 Chinois à Hainan.

M. l'amiral Daurès : On a eu tort de les laisser passer le canal.

M. le Ministre de la Marine : Ce sont des bâtiments neutres qui ont transporté ces troupes.

M. l'amiral Daurès : Il y a à Hainan un superbe port. Il est intéressant pour la France qu'aucune autre puissance ne s'établisse à Hainan. Si nous ne voulions ou ne pouvions conserver toute l'île, nous pourrions du moins en garder une partie, en imposant à la Chine l'obligation de n'accorder à aucune autre puissance le droit de s'établir sur le reste. Nous pourrions, en un mot, faire quelque chose d'analogue à ce que les Anglais ont fait pour les îles Chu-San.

M. le Président du Conseil : Il n'y a pas d'opération déterminée dont on puisse dire qu'elle amènera la Chine à traiter.

M. l'amiral Daurès : Ce n'est pas là la question que j'ai posée. On désire aller à Lang-Son et s'emparer de Tamsui. On ne veut plus attermoier.

M. le Président du Conseil : Vous faites bon marché des opérations navales. La destruction de Fort-Arthur ne serait pas d'un si minime effet.

M. l'amiral Dauréguiberry : Je ne crois pas que l'occupation d'un point du littoral chinois produise un grand effet. Consultez les enseignements de l'histoire. — Une question : Si la Chine ne traite pas et si les opérations navales

ne produisent aucun effet, que ferez-vous ?

M. le Président du Conseil : Dans ce cas, il faudrait nous concentrer au Tonkin.

M. l'amiral Sauréguiberry : Le ministre de la guerre est-il en état de fournir les contingents nécessaires et de parer à cette éventualité ?

M. le Président du Conseil : Je crois que le ministre de la guerre pourrait enlever plus de monde encore. Vous avez d'abord les 2 régiments de création récente, soit 8.000 hommes. On pourrait ensuite recourir à un procédé déjà employé, c'est à dire à un appel aux volontaires.

M. Berlet : Qui envoie-t-on aujourd'hui ?

M. le Président du Conseil : 4.500 hommes.

M. l'amiral Saurès : En fait, vous ne nous dites rien. En somme, pour répondre à la confiance que vous témoignez le Parlement, au lieu de l'action prompte et énergique que l'on réclame de vous, vous ne nous promettez qu'une action lente.

M. l'amiral Beyron. On enverra 2.000 hommes à Formose. Il faudrait 8.000 hommes pour prendre Tamsui.

M. le Président du Conseil : Oh ! non, 4 ou 5.000 hommes suffiraient. Nous agirons à Formose et au Tonkin.

M. Guiffrey : En cas de médiation, resterons-nous l'épée au bras, ou poursuivrons-nous nos avantages même pendant les négociations ?

M. le Président du Conseil : L'Angleterre nous a offert ses bons offices et nous agissons. Nous envoyons des renforts avec le devoir de les faire agir. Si d'ici à un mois on n'a rien obtenu, nous agirons énergiquement.

M. Garrigou : appelle l'attention du Président du Conseil sur les efforts des Anglais du côté de la Birmanie et sur l'importance du Yunnan au point de vue commercial. Il ne faut pas que les Anglais détournent à leur profit le commerce du Yunnan.

M. Berlet : Formose n'est qu'un gage temporaire. Haïnan constituerait un gage définitif, qui deviendrait une compensation de l'indemnité que les Chinois seraient hors l'état de payer.

M. le Président du Conseil : Si la Chine reste inerte, nous nous replions. Dans ce cas, nous pourrions nous replier sur Haïnan. Nous n'avons pas encore examiné

cette question. L'ordre du jour de la Chambre engage le Gouvernement à une action vive si les négociations échouent.

M. Millaud : Je n'admets pas qu'on vote les crédits sans confiance. On a demandé partout une action énergique et prompte. Eh bien ! l'intention de cette action énergique et prompte ne semble pas ressortir de vos paroles. Avez-vous dit à la Commission de la Chambre quelque chose que vous n'auriez point dit à la Commission du Sénat ?

M. le Président du Conseil : Non. Nous n'avons rien dit que ce que nous avons dit. C'est un contrat que nous avons passé avec la Chambre, nous vous demandons de le confirmer. Oui, je considère l'ordre du jour accepté par le Gouvernement et voté par la Chambre comme constituant un contrat qui m'engage à une action prompte et énergique. — L'Angleterre nous a offert ses bons offices à des conditions que je ne puis dire. — Mais les Chinois sont venus ; leurs conditions étaient tellement absurdes que lord Granville n'a pas voulu nous les communiquer. Ceci se passait antérieurement au vote de la Chambre.

M. l'amiral Sauréguiberry : Ne pourrait-on demander, comme compensation et à titre de dédommagement, tout ou partie de Haïnan ?

M. le Président du Conseil : C'est à examiner.

M. Guiffrey : Je voudrais savoir si avec les crédits actuels vous pensez pouvoir mener à bien l'affaire ?

M. le Président du Conseil : Je ne puis qu'en répondre, car je ne puis déterminer de délai. Nous tenterons un effort décisif.

M. le Colonel Meinadier : Je crois que les renforts envoyés seront insuffisants.

M. le Président du Conseil : Nous avons déjà 18.000 hommes au Tonkin, dont 12.000 Français et 6.000 annamites et Tonkinois.

M. Millaud : Quelle est l'opinion de l'Europe sur notre entreprise ?

M. le Président du Conseil : L'Europe voit notre action avec satisfaction. Elle voudrait que ce fût fini.

M. le Président de la Commission remercie M. le Ministre. M. le Ministre se retirent.

La séance est suspendue pendant cinq minutes.

15^e
Reprise de la séance.

M^r Millaud: appelle l'attention de la Commission sur l'absence du Ministre de la Guerre. Il peut paraître inquietant qu'il n'ait pas accompagné les autres Ministres. M. Millaud demande que le Ministre de la Guerre soit entendu un autre jour.

M. le Colonel Meinadier: La présence du Ministre de la Guerre est indispensable.

M. Garrisson: M. le Ministre de la Marine a dit qu'il fallait de grandes forces pour prendre Lang-Son. Dans le pays, on s'attend à une opération sur cette ville. Je ne place non au point de vue militaire, mais au point de vue politique. Si on ne se résout pas à y aller, il y aura un grand désappointement dans le pays. M. le Ministre de la Guerre peut-il avec ses ressources fournir les troupes nécessaires pour l'expédition de Lang-Son?

M. Guiffrey: Je suis très préoccupé de notre responsabilité. Nous ne pouvons voter la somme énorme, qu'on nous demande, d'un cœur léger. Je ne suis que peu rassuré par les déclarations du Président du Conseil au sujet d'Hainan et de la médiation.

M. l'Amiral Sauré: Le Président du Conseil n'a pas paru opposé, pour Hainan, à une Déclaration de neutralisation, ainsi que cela s'est fait pour les Chus-San. Il a ajouté que les propositions anglaises, secret de lord Granville, étaient acceptables.

L'Amiral Sauré ajoute qu'il sera utile d'entendre le Ministre de la Guerre. On lui demandera de venir conférer demain avec la Commission.

La Commission procède à la nomination du rapporteur. Le scrutin est ouvert.
Nombre des votants 8; Majorité 5.

M. l'Amiral Sauré est élu rapporteur par 6 voix contre 2 données à l'Amiral Sauré.

M. l'Amiral Sauré: La Commission est d'accis, sans doute, que le rapport soit aussi succinct que possible. Il n'y aura pas d'annexes.

Nous pouvons dire que la Commission est unanime: 1^o pour accorder les crédits; 2^o pour partager le sentiment de la Chambre en faveur d'une action prompte et énergique. Nous pourrions ajouter que nous avons fait part de notre sentiment au Président du Conseil et que celui-ci nous a répondu qu'il y avait entre la Chambre et lui un véritable contrat.

M. Gaston Bazille: Il serait bon d'indiquer dans le rapport que notre action ne doit pas être entravée par la médiation, mais marcher parallèlement avec elle.

M. le c^l Meinadier: Je voudrais qu'il ne fait pas question de la médiation, mais d'une action énergique que rien ne doit ralentir.

M. Denormandie approuve la réserve des Ministres notamment en ce qui touche la médiation, il approuve leur réserve sur les opérations à venir.

Mais, dit M. de Denormandie, je ne suis pas satisfait du reste de leurs explications, notamment du rapprochement qu'ils ont fait entre la conquête de l'Algérie et l'expédition du Tonkin. Le Président du Conseil se fait illusion s'il croit que le vote des crédits amènera la Chine à traiter. Et si je serre la question, je recueille: 1^o la situation de l'armée de terre et de l'armée navale au Tonkin. L'armée de terre me fait l'effet d'une armée assiégée. Quel remède pense-t-on apporter à cette situation? Je laisse de côté l'opération navale du printemps.

Il ne faut pas dire au pays, dont on a à si juste titre fait valoir le patriotisme, qu'on ne le vengera qu'au printemps. Que fait-on? On envoie 8.000 hommes à répartir entre Formose et le Tonkin et sur tout le territoire du Tonkin, et on parle d'une action énergique! Comment! mais c'est 8.000 hommes qui vont se perdre! Comment? Au lendemain du jour où le Parlement, malgré l'état financier de la France, vote 60 millions, c'est à cet effort qu'on aboutit! Nous serons la risée du pays et de l'Europe. J'aurais compris qu'on nous dit: nous enverrons 20 mille, 25 mille hommes; alors nous aurions demandé ni projets, ni plan de campagne, ni rien; nous aurions dit: gardez le silence puisque vous voulez agir véritablement.

M. l'amiral Daurès: Je craindrais d'affaiblir l'effet du rapport si nous faisons allusion à la médiation.

La Commission décide qu'il ne sera pas fait dans le rapport la moindre allusion à la médiation.

M. le colonel Meinadier: On nous dit que les renforts seront obtenus au moyen de la création d'un 2^e régiment de la légion étrangère, d'un 1^{er} régiment de tirailleurs algériens; au besoin au moyen de volontaires. En général, les corps de création récente ne forment point de bonnes troupes. Je serai heureux d'entendre le Ministre de la guerre à ce sujet.

M. l'amiral Gauréguiberry: Ce sont des moyens d'exécution dont nous n'avons pas à nous occuper.

M. Guiffrey: Dans les paroles éloquentes et patriotiques prononcées par M. Denormandie j'ai remarqué ceci: M. Denormandie est effrayé de voir qu'on se contente d'envoyer 8.000 hommes au Tonkin. Je voudrais qu'il y eût trace de ces paroles dans le rapport; que le rapport exprimât la pensée que le devoir s'impose au Gouvernement d'envoyer des renforts suffisants.

M. l'amiral Gauréguiberry: Si vous parlez des renforts, vous serez obligés de donner le chiffre des renforts. Cela ne se peut.

M. Denormandie: Cela ne se peut; ce serait de déplacer les responsabilités.

M. l'amiral Daurès: On déclarera dans le rapport qu'on est:

unanime pour le vote des crédits;

unanime pour une action prompte et énergique;

unanime pour l'occupation définitive du Tonkin et l'exécution complète du traité de Tien-Tsin.

Il sera fait mention de notre entrevue avec le Président du Conseil. Il a déclaré qu'il considérait l'ordre du jour accepté par le Gouvernement et voté par la Chambre des Députés comme constituant un contrat qui l'engageait à une action prompte et énergique.

Faudra-t-il laisser entrevoir dans le rapport l'impression produite sur la Commission par la déclaration du Ministre?

M. Millaud: Se rappelle le mot du Ministre de la Marine: «ce n'est pas l'argent qui nous manque, ce sont les hommes.» Je désirerais qu'il fût retenu au procès-verbal.

La Commission constate que cette phrase a été prononcée par le Ministre de la Marine.

M. Millaud demande que les Ministres soient de nouveau entendus.

M. Garrisson. Ne pourrait-on mettre dans le rapport que le Sénat accorde les crédits en vue de l'occupation complète du Tonkin?

M. le colonel Meinadier. Ce que le pays surtout considère, c'est que nous avons éprouvé des échecs; ce qu'il veut, c'est qu'on les venge.

M. Denormandie. Il serait préférable d'indiquer au rapport que les crédits

sont accordés pour l'exécution intégrale du traité de Tien-Tsin.

Plusieurs membres sont d'avis qu'à la suite de la Déclaration du Président du Conseil, à savoir « qu'il se considère comme lié par un contrat », il conviendrait de mettre : Notre Commission a pris acte de cette Déclaration.

La Commission décide que les Ministres seront entendus demain mercredi 3 Décembre à 2 heures $\frac{1}{2}$ de l'après midi. La Commission se réunira à 2 heures.

La séance est levée à 8 heures $\frac{1}{2}$.

Le Président

J. J. J. J. J.

Le Secrétaire

Berlet

Séance Du 3 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 2 heures de l'après-midi sous la présidence de M. l'Amiral Sauréguiberry.

Tous les membres de la Commission assistent à la séance.

M. Berlet donne lecture des procès-verbaux des séances du 1^{er} et du 2^e Décembre. Ces procès-verbaux sont adoptés.

Les Ministres ne pouvant se rendre à la séance d'aujourd'hui, la Commission décide qu'elle se réunira demain jeudi, 4 Décembre à 9 heures $\frac{3}{4}$ du matin et que les Ministres seront convoqués pour 10 heures.

M. l'Amiral Saurés lit un projet de rapport.

M. Denormandie n'approuve pas le mot confiance inséré au rapport. Il est convaincu que le Gouvernement n'agira pas avec la vigueur qu'on attend de lui. Le Gouvernement attend tout de l'avenir et des événements; il n'a aucun programme. Il vit au jour le jour.

M. l'Amiral Sauréguiberry: Au lieu de dire: c'est avec confiance ou une vive satisfaction, il conviendrait de mettre simplement que la Commission a pris acte des Déclarations du Gouvernement.

M. Denormandie: M. le Président du Conseil s'est contredit. à un moment, il a dit: que des opérations navales seraient entreprises au printemps; puis, à un autre moment: que, si d'ici à un mois les négociations n'auraient pas

abouti, on agirait vigoureusement.

La Commission décide qu'elle entendra une 2^{me} lecture du rapport après l'entrevue qu'elle doit avoir demain avec les Ministres.

La séance est levée à 4 heures.

Le Président

Le Secrétaire

M. de Gueb.

Berlet

Séance du 4 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 10 heures 1/2 du matin sous la présidence de M^r l'amiral Dauréguiberry.

Sont présents Tous les membres de la Commission.

M. le Président du Conseil et Messieurs les Ministres de la guerre et de la Marine sont introduits.

M. le l'amiral Dauréguiberry dit qu'il donnera la parole aux membres de la Commission qui désireront poser des questions à Messieurs les Ministres.

M. le colonel Meinadier. Dans la dernière séance M. le Ministre de la Marine a dit: ce n'est pas l'argent qui nous manque, ce sont les hommes. La Commission estime cependant qu'un renfort de 4500 hommes est insuffisant.

M. le général Campenon, Ministre de la guerre: Je prie M. Meinadier de nous dire ce qu'il entend par renforts suffisants.

M. le colonel Meinadier: 8 ou 10 mille hommes. Je ne fixe pas les effectifs; je n'ai pas la prétention de tracer un plan de campagne. Mais la Commission pense qu'il est temps de frapper un grand coup, un coup décisif.

M. le Ministre de la guerre: Vous dites que vous ne fixez pas les effectifs. Si, vous les fixez. Qui entendez-vous par plan de campagne, par frapper un grand coup.

M. le colonel Meinadier. Je trouve qu'un renfort de 5.000 hommes n'est pas suffisant. Veut-on en envoyer un plus grand nombre?

M. le Ministre de la Guerre : Se trouve que ce que l'on fait actuellement est suffisant.

M. Gaston Bazille : L'estime qu'on devrait s'emparer de Taïwan.

M. le Ministre de la Guerre : Ah ! c'est différent. Voulez-vous vous emparer de Formose où, dit-on, il y a 20.000 chinois ? Alors, c'est une division qu'il faut y envoyer. De plus, pour s'emparer du Tonkin tout entier, c'est encore une division. Soit, au total, un corps d'armée. Le ministre de la guerre actuel ne sera pas celui qui enverra un corps d'armée hors d'Europe. J'ai tiré 13 bataillons de l'armée d'Afrique ; je ne puis plus rien tirer de cette armée. Je ne puis mobiliser un corps d'armée.

M. Guiffrey : Nous désirons savoir si le gouvernement est résolu à une action prompte et énergique ; nous avons reçu le mandat de le lui demander.

M. Jules Ferry, Président du Conseil : J'ai dit et je répète qu'on ne peut prévoir avec certitude l'opération qui amènera la fin rapide de cette affaire. Il y a un élément qu'on ne peut pas négliger, c'est le temps. Nous avons reçu de la Chambre le mandat d'agir énergiquement. Nous agirons énergiquement. Nous poursuivrons les opérations à Formose et au Tonkin. Une action navale est prochaine.

M. le Ministre de la Guerre : Le plus sûr moyen d'en finir promptement, c'est d'être patient. Je dis que pour envoyer un corps d'armée au Tonkin, il n'y a que deux moyens. Le 1^{er}, c'est le moyen employé lors de l'expédition de Tunisie. Je le réproûve. Le 2nd, c'est la mobilisation d'un corps d'armée. Cela vaudrait mieux. Si vous croyez devoir le demander au Parlement, demandez-le. Vous nuirez moins à l'organisation de l'armée.

M. le Président du Conseil : Général, réproûvez-vous également un nouvel emploi de volontaires.

M. le Ministre de la Guerre : Oui, je le réproûve, car je ne puis indéfiniment écimer l'armée.

M. Gaston Bazille : Que nous faudra-t-il pour garder le Tonkin, combien de mille hommes ?

M. le Ministre de la Guerre : Je n'ai jamais eu l'intention de vous propo-

ser l'abandon du Tonkin. Si nous pouvions ramener nos troupes de Formose au Tonkin, nous aurions plus de monde qu'il ne nous en faut, nous en avons même actuellement en quantité suffisante. Au Tonkin, nous sommes inexpugnables. La difficulté n'est pas au Tonkin, elle est en Chine. C'est la question de la Chine qui est grave, c'est celle-là qu'il faut résoudre et on ne peut la résoudre qu'avec de la patience.

M. l'amiral Seyron, Ministre de la Marine: Je suis entièrement de l'avis de M. le Ministre de la guerre.

M. l'amiral Daurès rappelle la déposition ^{faite} par le Ministre de la Marine à la ^{Commission} des Députés, déposant qui indique la faiblesse des effectifs chinois, le peu d'hommes exercés qu'ils possèdent. Et nous, ajoute l'amiral Daurès, nous ne pouvons rien faire contre eux?

M. le Président du Conseil et M. le Ministre de la Marine: Mais les Chinois se retirent, nous ne les trouvons plus devant nous.

M. l'amiral Daurès: Alors, allons en avant. Le Sénat a cru qu'on pouvait faire un effort, soit à Tamsui, soit au Tonkin en poussant jusqu'à Saug-son. Pourquoi donc avec vos 15 ou 16 mille hommes ne feriez-vous pas cet effort?

M. le Président du Conseil: Cet effort, on peut le tenter avec les forces actuelles, et le général Brière de l'Isle nous demande l'autorisation de le faire.

M. l'amiral Daurès: Alors, faites-le. Pourquoi envoyer 2 mille hommes à Formose? Gardons-y nos positions et concentrons notre effort au Tonkin. On a retiré 8.000 hommes d'Afrique.

M. le Ministre de la guerre: On a retiré plus de 8 mille hommes de l'armée d'Afrique.

M. l'amiral Daurès: Je ne fais pas de plan de campagne.

M. le Ministre de la guerre: Ça y ressemble singulièrement.

M. l'amiral Daurès: On se demande si vous ne pouvez pas envoyer au Tonkin un renfort plus important, afin de ne pas rester trop longtemps sur l'échec de Bac-Se et de Tamsui?

M. le Ministre de la guerre: Pourquoi n'est-il pas facile d'aller à Saug-son?

Carce qu'il ne faut pas seulement des fusils, mais des approvisionnements. La difficulté est d'assurer le ravitaillement de la colonne.

Revenons l'affaire de Brao-Sé. La route est mauvaise, on côtoie et on est forcé de franchir une rivière de 100 mètres de largeur; on a six ou huit passages de rivière. On trouve une route dans les jungles; dans ces jungles, dissimulés dans les hautes herbes des groupes de Chinois attaquant le convoi. Oui, nous pouvons aller à Lang-Son, mais il faut que nous fassions ce que les Chinois ont fait en venant du Kouang-Si. Il nous faut éparpiller sur la route, pour protéger le convoi, un nombre d'hommes égal à celui de la colonne expéditionnaire. Il faut donc organiser les convois, le service des approvisionnements et, pour cela, il faut du temps.

M. l'amiral Saurès: Je n'ai pas dit: il faut aller à Lang-Son; je ne sais pas si on peut y aller. J'ai dit: le sentiment public est qu'on fasse quelque chose pour réparer l'échec de Lang-Son et celui de Tamsui. Quant aux transports, il est plus facile de les organiser que ne semble le dire M. le Ministre de la guerre. Mais laissons les détails. Il faut répondre au sentiment exprimé dans les bureaux du Sénat. Ce sentiment est celui-ci: on vote les crédits, on donne 43 millions au gouvernement pour qu'il fasse un effort énergique. Malheureusement, les déclarations du gouvernement ont laissé à la Commission l'impression, la crainte qu'on ne veuille point tenter cet effort.

M. le Ministre de la Marine: M. l'amiral Saurès est injuste en disant qu'on n'a point réparé l'échec de Lang-Son. Il oublie les combats livrés par le général de Négrier et le colonel Doucier. Ces combats ont coûté 8.000 hommes aux Chinois. Bientôt, je publierai le rapport du général de Négrier sur le combat de Kep. Là, le général de Négrier avait devant lui 8 ou 9 mille hommes des meilleures troupes de la Chine. Ce combat de Kep a été un combat important, glorieux pour nous, et un échec considérable pour la Chine.

Quant à Tamsui, nous n'avons jamais eu l'intention de le prendre. Cette affaire de Tamsui a été très mal menée. L'amiral Espès a outrepassé ses ordres; on lui avait ordonné de bloquer Tamsui et non d'opérer un débarquement. De plus, lorsque la première torpille a éclaté, l'amiral devait profiter de cet incident pour forcer la passe, car il devait savoir que lorsqu'une torpille éclate, les autres de-

viennent instantanément offensives, elles sont mortes.

M. le Président du Conseil: Je conviens qu'au point de vue politique, et pour l'effet moral, il faut aller à Lang-Son.

M. le Ministre de la guerre: Dans tout ceci, je ne joue qu'un rôle secondaire, puisque je ne fais que prêter des troupes. Les conditions d'organisation des moyens de transport ne sont point les mêmes au Tonkin qu'en Chine. En Chine, non seulement vous avez les rivières et les canaux qui facilitent singulièrement les transports, mais vous recrutez facilement des coolies. Au Tonkin, les coolies ne veulent pas marcher, ils ont peur de la fièvre des bois. Pour la marche sur Lang-Son, on avait ennuméré 1800 coolies; après l'affaire de Bac-Lé, il n'en restait plus que 600. Je le répète, au Tonkin l'organisation des transports est très-difficile.

M. l'amiral Daurès: Je sais qu'il est difficile d'organiser les moyens de transport, mais enfin cela n'est pas impossible. Revenons aux crédits. Pourquoi ne dépenseriez-vous pas les 43 millions en trois mois pour faire un effort considérable?

M. le Président du Conseil: Nous le pourrions; par son vote, la Chambre nous a donné un blanc-seing; les crédits nous ont été accordés sans même qu'on nous ait demandé de les justifier par la production d'un état de dépenses.

M. l'amiral Daurès qui berny: Le général Brière de l'Isle vous demande l'autorisation de marcher sur Lang-Son?

M. le Président du Conseil: Oui, et il le peut avec les moyens dont il dispose.

M. Millaud: La Presse nous représente, à tort je le veux bien, mais enfin nous représente comme enfermés, comme assiégés dans le Delta du Tonkin.

M. le Président du Conseil et M. le Ministre de la Marine: C'est une erreur. Nous ne sommes pas assiégés du tout. La tentative d'invasion des Chinois a échoué et ils n'ont plus d'argent. Nous ne sommes pas seulement dans le Delta, nous sommes bien au-delà. Si nous ne nous sommes pas établis sur certains points, c'est qu'il est difficile de s'y ravitailler.

Quant à Lang-Son, il faut bien qu'on sache que c'est un pays fiévreux, malsain. Nous irons, mais pour y raser tout et en revenir, la démonstration faite.

M. l'amiral Daurès : Nous voulons insister dans le rapport sur l'énergie de l'action que vous devez entreprendre, nous voulons par là vous rendre plus forts vis-à-vis de la Chine.

M. M. les Ministres : Nous acceptons ; c'est un mandat que nous recevons.

M. Millard : On prétend que vous avez reçu des dépêches portant que l'état sanitaire de notre flotte laisse à désirer et que le choléra sévit à bord de nos vaisseaux ?

M. le Ministre de la Marine : C'est une erreur. Il n'y a pas eu un seul cas de choléra. Il y a eu, à Kélung, des hommes atteints de la fièvre, notamment de la fièvre typhoïde. L'état sanitaire de notre flotte et de l'armée du Tonkin est excellent.

M. le Ministre de la Guerre : Il y a un an, j'ai envoyé des bataillons à l'effectif de 800 hommes, ils ont encore un effectif de 700 hommes ; les hommes manquant ne sont point malades, mais indisponibles.

M. le Président du Conseil : Un mot encore sur la médiation. Les Chinois essaient de faire passer leurs propositions, mais ces propositions sont inacceptables et lord Granville s'est refusé à nous les transmettre.

M. Garisson : Le terrain jusqu'à Lang-son est très malsain. C'est cependant la principale route pour se rendre en Chine.

M. le Président du Conseil : C'est une route de poste. Mais les troupes chinoises ont passé par Tap-Ké'.

M. le Président de la Commission remercie M. M. les Ministres, qui se retirent.

La Commission décide qu'elle se réunira de nouveau aujourd'hui à 2 heures de l'après-midi.

La séance est levée à 11 heures $\frac{3}{4}$.

Le Président

Manigault

Le Secrétaire

Berlet

Deuxième séance du Lundi 6 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 2 heures sous la présidence de M. l'amiral Sauréguiberry.

Sont présents tous les membres de la commission.

M. l'amiral Saurès : à la suite de notre entrevue de ce matin avec les illustres, plusieurs de nos collègues ont estimé qu'il y avait lieu de modifier le rapport et de dire que la commission a confiance dans la déclaration faite par le gouvernement, à savoir qu'il agira avec énergie.

M. l'amiral Saurès donne lecture du rapport.

M. Denormandie et M. l'amiral Sauréguiberry estiment qu'il est préférable de s'en tenir à la rédaction première; qu'il suffit de prendre acte des déclarations du gouvernement, que le mot confiance est de trop, car le gouvernement semble, malgré ses déclarations, devoir persister dans la politique d'à-coups et d'attermoiements.

M. l'amiral Saurès fait remarquer que le mot confiance s'applique à la déclaration; qu'il faut avant tout donner au gouvernement de la force contre la Chine; qu'une des grandes forces du gouvernement est la confiance que lui témoigne le Parlement.

M. Berlet appuie les observations présentées par M. l'amiral Saurès. Il ne s'agit point d'approuver les fautes passées, mais d'approuver l'engagement pris par le gouvernement d'agir avec énergie. Si nous nous bornions à prendre acte de cet engagement, nous laisserions percer la crainte que cet engagement ne sera pas tenu, que les attermoiements passés se renouveleront; en un mot nous témoignerions d'une certaine défiance. Autant vaudrait ne pas voter les crédits. En témoignant notre confiance que les promesses faites par le gouvernement seront tenues, non seulement nous donnons au gouvernement de la force contre la Chine, mais nous engageons davantage sa responsabilité.

La rédaction proposée par M. l'amiral Saurès et ainsi conçue: « Confiance dans cette déclaration et comptant que la vigueur de l'effort répondra à l'importance des crédits accordés, votre commission vous propose d'adopter les deux projets de lois dont la teneur suit » est mise aux voix et adoptée par 7 voix

contre 2.

Le rapport est ensuite adopté dans son ensemble. Il sera déposé sur le bureau du Sénat à la séance de ce jour.

La séance est levée à 3 heures.

Le Président

Morin

Le Secrétaire

Berlet

Séance du 11 Décembre 1884.

La séance est ouverte à 1 heure $\frac{1}{2}$ de l'après-midi sous la présidence de M. l'amiral Saureguiberry.

Sont présents : MM. Saureguiberry, Berlet, Lauris, Guiffrey, Meina-Dier, Gaston Brazille, Garrisson et Deuormandie.

M. Millaud retenu à la commission des finances s'excuse de ne pouvoir assister à la séance.

M. Berlet donne lecture des procès-verbaux des séances des 3 et 4 Décembre.

Ces procès-verbaux sont adoptés.

M. l'amiral Lauris demande à la commission si elle est d'avis qu'il prenne la parole au début de la séance.

La majorité de la commission est de cet avis.

La séance est levée à 2 heures.

Le Président

Morin

Le Secrétaire

Berlet

le

de

u-

vi